



## dommage ouvrage sans maitre d'oeuvre

Par **caatherine2704**, le **08/05/2023** à **11:55**

Bonjour,

Lors de la dernière AG il a été décidé de faire des travaux de remplacement de collecteurs et reprise de pavés dans la cour pour 110 000 euros. Le CS a incité les copro à se passer de maîtrise d'oeuvre vu le montant et la difficulté de payer pour certains, un dommage ouvrage a été pris en compte tenu de la nature des travaux. L'absence de maître d'oeuvre peut-elle être acceptée par l'assureur sachant que ce n'est pas un professionnel qui réceptionnera les travaux.

Merci de votre aide.

Par **youris**, le **08/05/2023** à **12:05**

bonjour,

voir les conséquences de l'absence de maître d'oeuvre :

[quelles-sont-les-consequences-de-l-absence-d-un-maitre-d-oeuvre-sur-un-chantier](#)

*la jurisprudence estime que le maître d'ouvrage engage sa responsabilité s'il refuse, par souci d'économie, de recourir à un maître d'œuvre alors que la nature et l'importance des travaux le rendaient nécessaires.*

*à Cass., Civ. III, 2 octobre 1980, Société Imobel.*

*à Cass., Civ. III, 20 novembre 1996.*

salutations